

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2016

Paris, le 10 juin 2017



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2016

Membres du conseil d'administration

André ALGANS

Cédric AMOURETTE

Henri BROCHE

Martine BROUSSE

Yves BURLAT Vice-Président

Michelle CHARRIERE

Michel COMBES Trésorier

Michelle CORNUT

Geneviève DUCHÉ Présidente

Jany GUILLOT

Marie-Hélène FRANJOU

Lucette LEBEAU

Cyrille MBIAGA

Annie RENAUDIN Secrétaire

Delphine REYNAUD

Ernestine RONAI

Marie-France SANTONI-BORNE

Jean-Louis SIRVEN

Judith TRINQUART

Année 2016

National

Conseil d'Administration

Comité Territorial du Val d'Oise

Local

Bureau

Siège Social Hélène de RUGY, Déléguée Générale 6,95 ETP

Karine PEYROT responsable du personnel Dominique AVRIL, chef comprable Elisabeth BOUCHER, secrétaire de direction Denise BIMONT, comptable

Etienne LAURENT, coordinateur Prévention/Formation Juliet CHRISTMANN, chargée de mission Lucle GIL, chargée de mission (entrée le 05/12/2016) Saada ZAIM, agent de service

•

Comité Territorial des Hauts-de-

Seine

Comité Territorial de Paris

Comité Territorial de Seine-Saint-Denis Seine Saint-Denis

Paris

Comité Territorial du Rhône

Colombes
-Christophe TËTE.

Jean-Christophe TËTE, responsable d'établissement

Jean-Marc AUGUIN, Directeur-

13,60 ETP

Thierry MARTEIL, chef d'atelier

28,31

28,31 ETP

Jean-Christophe TÊTE, responsable d'établissement Jean-Marc AUGUIN, directeuradjoint Frédérique VAN BERCKEL, cheffe

de service éducatif

Patricia LEGER, responsable d'établissement

58,79 ETP

responsable d'établissement

Florence FESTAS,

Lyon

lean Jacques DELUCHEY, directeuradjoint François HALDIMANN, chef de service éducatif Fatime NOUMASSEÏ, cheffe de service éducatif Sarah PLACE, cheffe de service éducatif Vanessa AVERDY, cheffe de service

Edith JOURNET, cheffe de service

22,89 ETP

Sébastien RENAUD, responsable

éducatif (jusqu'au 08/07/2016)

de pôles (entré le 23/03/2016)

Pôle urgence

Pole insertion

Pôle logement

Bel Air

Atelier Malesherbes

« Les Passerelles » prévention insertion

Atelier Dagobert

Pôle Accueil / Accompagnement Pôle Hébergement

Pôle Accompagnement Social Pôle Actions Extérieures

Intermède

Dominique LHUILLERY, responsable formation Pôle Formation I ETP Paris responsable d'établissement Comité Territorial de l'Hérault Actions Prevention/Formation Montpellier La Babotte 8,52 ETP Philippe ANDRES, Jean-Luc ARNAUD, responsable d'établissement Actions Prevention/Formation Comité Territorial de Haute-Toulouse 8,33 ETP AdN 31 Garonne Eddie DUMOULIN, chef de service éducatif (jusqu'au 04/03/2016) Sréphanie HOUERROU, Coordinacrice technique et pédagogique (jusqu'au 28/02/2016) Leila SELKIM, cheffe de service Comité Territorial des Bouches Véronique CASTELAIN, responsable d'établissement Marseille 24,77 ETP Orion du Rhône Agnès BONNEAU, responsable d'établissement Grenoble & Savoie Comité Territorial de l'Isère Milieu Ouvert 4,34 ETP

Milieu ouvert

AAVA

CHRS

Pèle Formation / Actions
prévention/formation

Total: 177,50 ETP REEL sur l'année 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2016

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION – G. DUCHÉ	р. 3
BILAN D'ACTIVITÉS GLOBAL – H. de RUGY	p. 11
RAPPORT FINANCIER – M. COMBES	p. 21
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - P.B. WILLOT	p. 27
COMPTES ANNUELS AU 31/12/16	p. 31
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	p. 37
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – P. B. WILLOT SUR LES CONVENTIONS	p. 63
LEXIQUE DES ABREVIATIONS	р. 65

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION Année 2016

Assemblée Générale du 10 juin 2017

2016, une année à la fois d'aboutissement et de commencement.

La loi promulguée le 13 avril « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » est l'aboutissement d'une constante volonté de ministres, secrétaire d'Etat, député-e-s (et parfois des sénatrices). Elles-ils ont su convaincre leurs pairs de l'Assemblée nationale que « l'abolition de la prostitution résulte d'une lutte pour l'émancipation, d'un combat féministe, qui contribuera à l'égalité réelle. Tolérer la prostitution, c'est continuer à tolérer que le corps des femmes puisse être considéré comme étant à disposition des hommes » comme le disait la ministre Laurence Rossignol, lors du vote de la loi.

Elle est un aboutissement de notre combat avec plus de 60 autres associations pour l'abolition de la prostitution.

Cette date de promulgation est aussi un commencement, celui de l'application de la loi et de notre implication dans cette application. Avant d'y revenir et de préciser le rôle de l'Amicale du Nid dans cette période, il faut rappeler et mettre en lumière deux évènements structurants, organisés par l'Amicale du Nid :

■ D'une part le colloque « La traite des êtres humains à des fins de prostitution, la parole des victimes pour un meilleur accès aux droits » de juin 2016 à Paris qui accueillit plus de 200 personnes alors que nous étions en pleine grève des transports et inondation. Un point d'orgue à un travail de deux années sur le problème de la traite et de l'accompagnement de ses victimes qui inaugurait un renversement dans le point de vue sur l'accompagnement à savoir que la démarche choisie avait été celle de partir de la parole des victimes, personnes accompagnées par l'Amicale du Nid, à la fois pour les mettre au centre de l'existence même de notre association et pour transmettre ce qu'avait été leur cheminement pour sortir de cette violence avec l'aide des travailleur-euse-s sociaux-ales.

Ainsi un très beau rapport « Traite des êtres humains, de la sortie à l'insertion, barrières et leviers » nous était offert par Juliet Christmann à partir de l'étude de 21 parcours de victimes qui marquait l'importance de la parole dite et échangée sur la violence qu'est la prostitution et la traite, et celle de la détermination des victimes pour s'en sortir, de la force à aller trouver en elles-mêmes dans un processus d'émancipation que catalysent nos savoir-faire d'accompagnement à l'accès aux droits.

Ont été produits un film, « Stop à la traite des êtres humains », de grande intensité et bouleversant avec des victimes accompagnées par des travailleur-euse-s sociaux-ales et Patric Jean, cinéaste, ainsi que des affiches en plusieurs langues réalisées par la graphiste Floriane Le Roux pour dire à celles et à ceux qui viennent dans nos établissements que « s'en sortir c'est possible! ».

En même temps, par ce travail et ce colloque, nous avons montré que nous nous emparions complètement de ce problème de la traite et de la situation des personnes étrangères qui venaient vers nous, démontrant ainsi, par une mise au travail partout dans nos établissements, les progrès de nos compétences avec l'acquisition d'une expertise qui s'appuie progressivement sur l'intégration dans les équipes de juristes spécialisé-e-s en Droit des étranger-e--s et sur la TEH.

Les intégrer suppose des moyens nouveaux que nous obtenons (Ministère de la Justice) parce que nous avons démontré notre volonté et notre compétence. Un colloque de cette nature ne peut que conforter nos partenaires dans la confiance qu'ils nous font.

Il faudra toutefois veiller à maintenir la cohérence de notre combat et de notre action en ne séparant jamais la prostitution de la TEH à des fins d'exploitation sexuelle, l'une est la cause de l'autre, un marché organisé par les trafiquants parce qu'il existe une demande pour l'achat d'actes sexuels.

■ D'autre part, 2016 a été l'année des 70 ans de l'Amicale du Nid et donc l'occasion de convier, le 18 novembre à Paris, nos ami-e-s, nos adhérent-e-s, les salarié-e-s, nos partenaires et financeurs (plus de 200 personnes présentes) à partager une journée de fête et de réflexion, occasion aussi de nous inscrire publiquement dans une exigence d'application de la nouvelle loi.

Cette journée a permis de retracer une histoire qui s'inscrit dans l'action sociale française et de rappeler les ruptures, les continuités et les changements. Un livret a été conçu pour l'occasion, il contient les textes officiels de l'Amicale du Nid et des éléments de son histoire.

C'est ainsi que politiques, sociologues, intervenant-e-s de terrain et salarié-e-s ont nourri la réflexion à la fois sur les valeurs -laïcité, égalité entre les femmes et les hommes, abolitionnisme- et les pratiques d'accompagnement et de formation et prévention. Nous constatons chaque fois combien les intervenant-e-s soci-aux-ales transmettent avec clarté la teneur de leurs tâches, leurs méthodes et ce lien avec les personnes accompagnées, précieux, toujours travaillé, toujours privilégié qui donne à leur travail difficile toute sa valeur et son sens. Nous constatons aussi, à l'écoute de leurs témoignages, combien dans chaque établissement, tous toutes les salarié-e-s, tous les métiers et toutes les fonctions concourent à l'efficience et s'articulent vers un seul but.

A travers toutes nos actions et les évènements que nous organisons nous vérifions que notre projet associatif 2012-2017 est fondé et a produit des évolutions positives de notre façon de travailler; il faut poursuivre et approfondir ces axes de travail, c'est pourquoi nous devons le prolonger jusqu'en 2019.

Plutôt que de commenter dans le détail un rapport d'activité qui montre l'extrême mobilisation de tous nos établissements et du siège et leur marche vers l'application entière du projet associatif, je choisis cette année, à partir de l'analyse de la portée de la loi de 2016 et de la question de son application, de tirer quelques enseignements de notre action de ces dernières années, de tenter de nous situer dans une actualité qui comporte de forts enjeux pour l'Amicale du Nid, et de préciser quelques orientations.

DIMENSION ET APPLICATION DE LA LOI D'AVRIL 2016

Ainsi cette loi inscrit, réinscrit (1960) la violence prostitutionnelle dans une politique publique, comme problématique entière de la politique sociale et de la lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La première partie de la loi s'attaque au système agresseur.

Elle reprend en l'actualisant et en le renforçant ce qui avait été mis en place par les ordonnances de 1960 et la ratification de la Convention internationale de 1949 pour ce qui concerne la lutte contre le proxénétisme et la TEH aux fins d'exploitation sexuelle.

La TEH depuis les années 1960 n'a cessé de croître sur le sol français. La lutte contre elle demande davantage de moyens et de volonté politique qui devrait être fort présente dans une période d'agressions terroristes dont on sait qu'elles sont nourries financièrement par tous les trafics dont la TEH à des fins de prostitution.

Une lutte à laquelle nous participons en accueillant et accompagnant les victimes de proxénétisme et de TEH qui sont de plus en plus nombreuses, tellement nombreuses par rapport à nos moyens que les files d'attente grandissent et il nous est parfois difficile de trouver des hébergements spécifiques et donc une protection appropriée des victimes.

D'une manière générale le problème de la carence de l'hébergement et du logement adaptés est récurrent dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution même si dans certains départements nous obtenons des créations (92, 93, 69, en cours de demande pour le 34).

L'innovation dans cette loi est d'interdire l'achat d'acte sexuel (la peine, étant une amende peu importante mais symboliquement forte et avec inversion de la charge pénale). Une mesure qui nomme ce qu'est la prostitution et qui se déduit de l'analyse de la prostitution en tant que violence directement produite par le rapport social de sexe, la domination masculine, que les personnes prostituées soient des femmes ou des hommes.

L'Amicale du Nid, non sans débats, s'est rapidement positionnée sur cette mesure nouvelle et a pu le faire en s'appuyant sur son projet associatif qui donne les bases de l'analyse de la prostitution en tant que violence sexuelle.

Se pose aujourd'hui la question de notre participation aux stages imposés aux clients-prostitueurs pénalisés. Une expérience va être faite et nous en tirerons les enseignements pour savoir si nous poursuivons. Mais en tout état de cause nous ne pouvons intervenir auprès des acheteurs que du point de vue des victimes et de notre positionnement abolitionniste, et, avec notre connaissance des ressorts et des conséquences de cette violence dont sont pleinement responsable les auteurs.

Une loi qui prend en compte les victimes de la violence prostitutionnelle et leur accompagnement vers la sortie de la prostitution et qui met en place un dispositif administratif et politique, les commissions départementales sous l'autorité des préfets chargées à la fois d'organiser la lutte contre la prostitution et de « gérer » l'effectivité des parcours de sortie de la prostitution, action sociale confiée aux associations agréées.

Nous avons demandé notre agrément partout où nous sommes. Nous le ferons ailleurs si nous en obtenons les moyens. Aujourd'hui nous avons reçu officiellement l'agrément pour les départements 75, 92, 93, 22, 29, 69, 38, 31, 13, 73, 34, 35 et 56.

La mise en place des parcours de sortie n'est pas totalement nouvelle pour nous. Cependant ce qui est particulier dans ce parcours de sortie, c'est qu'il est conditionné à l'engagement de sortie et il est limité dans le temps, à 24 mois par période de six mois renouvelable. Il ne concernera donc pas les personnes qui dans notre public n'ont pas encore pris la décision de sortir de la prostitution. Ce parcours permet aux victimes étrangères de bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour donnant droit au travail et de percevoir une allocation, l'AFIS. La commission examinera les dossiers tous les six mois, ce qui peut favoriser l'attention portée à la personne par les institutions qui siègent et aussi les mobiliser davantage pour la lutte contre la prostitution.

Ce parcours suivi par la commission sera pour nous un outil supplémentaire mais ne va pas modifier nos actions. Nous accompagnons toutes les personnes en situation de prostitution vers la sortie de la prostitution avec les méthodes que nous avons développées au fur et à mesure et que nous nous employons à transférer aux salarié-e-s nouvellement recruté-e-s et aux travailleurs sociaux d'autres structures que nous avons en formation.

Une des questions qui reste posée est celle des moyens supplémentaires attribués à l'accompagnement puisque la somme prévue dans le budget de l'Etat sera utilisée pour l'allocation spéciale donnée aux personnes accompagnées, absolument nécessaire pour sortir de la prostitution.

L'application de la loi, la raréfaction éventuelle des « clients-prostitueurs », sa publicité et les moyens annoncés devraient accroître la demande de la part des personnes en situation de prostitution et nous constatons déjà ses effets. Comment faire face à cet accroissement sans moyens supplémentaires, comment les autres associations feront face s'il n'y a pas de financement particulier ?

Cependant le lancement du parcours de sortie de prostitution a engagé l'Amicale du Nid dans une démarche nouvelle et très positive. Il s'agit avec l'aide du financement du service

national des droits des femmes d'appuyer ce parcours de sortie pour toute personne accompagnée à l'Amicale du Nid sur un référentiel (mission de Juliet Christmann), c'est-à-dire une objectivation du cheminement des personnes, de leurs démarches, des étapes et des paliers qu'elles franchissent, une méthode pour réaliser et transmettre un accompagnement centré sur les personnes et qui en mettant en œuvre des leviers à partir du partage des objectifs entre intervenant-e-s social-e-s et personnes accompagnées, permette à celles-ci de se réapproprier leur vie et de s'autonomiser le plus vite possible.

Une loi qui institue la prévention de la prostitution et qui passe par l'éducation à la sexualité et à l'égalité F/H. Pour nous la prévention de la prostitution doit être basée sur une analyse de la prostitution en terme de violences envers les femmes, sur la connaissance concrète de la situation de prostitution, et de ses conséquences, acquises par les accompagnements des personnes prostituées et par leur témoignage. Il est essentiel de s'éloigner de toute morale puritaine pour ouvrir la perspective de la liberté et de l'égalité conjuguées.

Malgré des moyens insuffisants, notre but est de développer nos actions de prévention ainsi que celles de sensibilisation et de formation.

Un financement régional nous a permis de réaliser, avec le travail précieux de Caroline Corcella et de Juliet Christmann, le clip que vous avez vu, qui peut être utilisé à tout moment par les professionnel-le-s et qui est accessible par internet

Le groupe qui écrit le référentiel ou le corpus de formation avance dans son travail.

Il sera nécessaire d'articuler l'ensemble de ces productions pour faire culture commune, pour la formation des salarié-e-s de l'Amicale du Nid et pour communiquer à l'extérieur le référentiel complet des compétences de l'Amicale du Nid.

Ceci est un enjeu important au moment où les DRDFEI et DDFE, SDFE, CNIDFF, CIDFF nous demandent d'intervenir (dans les 9 départements où nous sommes, plus tous les autres départements d'Occitanie, le Puy de Dôme, la Drôme, l'Ain, l'Aube, la Haute Marne, les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Vienne, le Pas-de-Calais, la Bretagne) pour former dans le cadre ou non des agréments les futur-e-s intervenant-e-s ou accompagnant-e-s de personnes en situation de prostitution. Nous avons par ailleurs à faire le diagnostic de la situation dans 4 départements d'Ile-de-France : 77, 78, 94 et 95.

-

Délégations Régionales aux Droits des Femmes et à l'Egalité, Délégations Départementales aux Droits des Femmes et à l'Egalité, Service National des Droits des Femmes, Centre National d'Information des Droits des Femmes et des Familles, Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles.

LES ENJEUX POUR L'AMICALE DU NID

Avec cette politique positive de généralisation géographique des possibilités d'accompagnement des victimes du système prostitutionnel, un appel est fait aux associations soit généralistes, soit spécialisées dans les violences faites aux femmes.

L'action et l'avance de l'Amicale du Nid dans ce domaine sont reconnues et cela constitue des opportunités soit pour former d'autres acteurs-actrices, soit parfois pour accompagner un certain temps des structures qui se lancent vers ce nouveau public. L'accompagnement de l'Amicale du Nid est articulé sur les deux dimensions complémentaires à la fois généraliste (précarité, exclusion, droits) et sur les processus de chosification de la personne et de violences sexuelles et sexistes (viol, domination, emprise...), produits d'un système et leurs conséquences.

Mais étant donné la rareté des moyens, la création de nouveaux établissements de l'Amicale du Nid ne semble pas d'actualité et notre forte spécialisation sur un public peut nous mettre en danger face à la concurrence. Une réponse serait une extension de nos actions dans le domaine des violences sexistes et sexuelles.

Les leviers pour conserver notre avance et notre spécificité sont la **formation interne** telle que nous avons commencé à la mettre en place et à approfondir, **la recherche-action** (référentiels) et le **recrutement adapté**.

Mais ce sont aussi :

Le transfert de nos savoir-faire tout en en poursuivant notre progression pour conserver une avance.

Le développement de nos actions vers les mineur-e-s victimes de prostitution (75, 92, 13, 34) qui répondra non seulement à l'urgence que cela constitue, à notre projet associatif et à nos valeurs mais aussi aux progrès de la qualification de nos accompagnements et de nos actions de prévention. L'AdN 13 a reçu en 2016 un financement du Conseil Départemental qui permet de commencer à constituer une expérience de suivi direct de mineur-es, en articulation avec l'ASE. L'AdN 75 et 92 conduisent une action de soutien auprès des équipes d'établissements de protection de l'enfance.

Faire connaître les conséquences de la prostitution sur la santé des victimes et les actions que nous entreprenons et devons développer afin d'éclairer les organismes financeurs comme les ARS et faire en sorte qu'ils ne soient plus les otages d'associations non abolitionnistes qui ne voient de la prévention et de la santé des personnes prostituées que les risques de maladie sexuellement transmissibles. Le référentiel de prévention des risques des personnes en situation de prostitution, publié par décret conformément à la loi du 13 avril, devrait servir de point d'appui.

S'appuyer sur des **survivantes et/ou des personnes accompagnées** lorsque c'est possible, sur leur douloureuse expérience mais aussi sur leur force et leur détermination et leur volonté de témoigner sans les mettre en danger.

La construction de **nouveaux partenariats** avec des associations spécialisées sur les violences contre les femmes et avec des organismes compétents **en insertion professionnelle.**

Le savoir « aller-vers » sous d'autres formes que les sorties de rue ou de route.

Enfin étant donné la conjoncture économico-politique nous devons trouver les moyens de renforcer notre association. Les moyens en sont :

Le renforcement des Comités territoriaux et du Conseil d'administration avec des abolitionnistes convaincus. Les comités territoriaux sous peine de disparaître doivent devenir de véritables collectifs à même d'animer la lutte contre le système prostitutionnel dans leur territoire et défendre l'action de l'association.

La capacité des membres des comités territoriaux de parler de la prostitution, de sensibiliser leur entourage, de participer au nom de l'Amicale du Nid à des manifestations, conférences etc. A l'occasion de la sortie de mon livre : « Non au système prostitutionnel » et des interventions que j'ai faites dans quelques villes, j'ai pu constater l'importance du dialogue, de la relation avec un public, pour arriver à expliquer et à faire comprendre la violence qu'est la prostitution et la nature de nos actions envers les victimes.

Une capacité à rechercher des fonds privés (limités au prorata que nous nous sommes fixé) mais qui nous permettrait d'organiser **une communication digne de ce nom** et utilisant les nouveaux moyens technologiques, voire de créer un emploi dédié à cette fonction. Un groupe (Hélène de Rugy, Marie-Hélène Franjou, Geneviève Duché, Juliet Christmann, Lucie Gil...) travaille actuellement à refaire la présentation du site, mais cela ne suffira pas à construire une communication moderne et efficace.

Une ouverture sur d'autres formes de bénévolat qui seraient des apports pour l'action envers les personnes accueillies mais aussi qui pourraient attirer de nouveaux nouvelles adhérent-e-s, force d'une association. Une commission a commencé à se réunir en 2016 et déposera ses conclusions pour le conseil d'administration d'octobre 2017.

Notre mobilisation n'est pas terminée. N'oublions jamais que rien n'est jamais complètement acquis quand il s'agit d'émancipation et d'égalité. Nous avons franchi un cap mais restons en veille et déterminé-e-s pour lutter contre la chosification des êtres et leur marchandisation.

Pour le Conseil d'Administration Geneviève Duché Présidente

BILAN D'ACTIVITES GLOBAL Année 2016

Assemblée Générale du 10 juin 2017

L'Amicale du Nid née en 1946, est une association nationale régie par la loi 1901; elle est laïque et indépendante de tout parti et de toute organisation. Son engagement s'inscrit dans les principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de respect de l'autre, sans laisser place ni à une conception moraliste de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de la violence qu'est la prostitution.

Ses principes d'action s'appuient sur la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 et sur la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Elle s'inscrit dans le refus de toute forme d'homophobie et de transphobie, de toute forme de discriminations, de racisme et de sexisme.

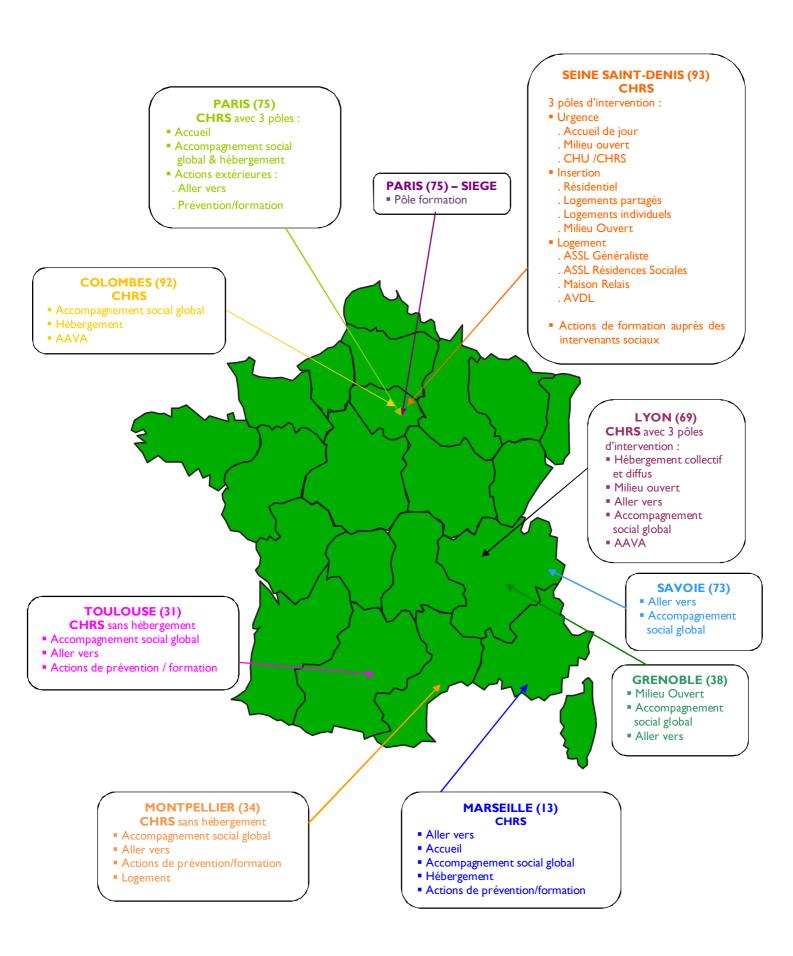
L'Amicale du Nid considère que la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes; le corps humain ne peut être considéré comme une chose ou une marchandise. Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, renforcé par l'interdiction de tout achat d'acte sexuel, qui ne pénalise pas les personnes prostituées et les accompagne vers une insertion socio professionnelle.

Elle s'appuie sur les valeurs du travail social : respect et non jugement des personnes, accueil inconditionnel.

Ses missions, accomplies par des professionnel-le-s salarié-e-s, sont les suivantes :

- à partir d'un lien avec les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, accompagner vers une alternative à la prostitution,
- conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.

L'association est implantée dans 9 départements et a un effectif de l'ordre de 200 salarié-e-s.



I – LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016

L'évènement clef de 2016, année des 70 ans de l'association, a été l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et sa promulgation, le 13 avril 2016.

L'Amicale du Nid, engagée en faveur de cette loi dans le collectif Abolition depuis 2012 a été auditionnée à plusieurs reprises lors du processus de discussion de la loi et a été sollicitée dès la fin de 2016 pour appuyer la mise en place de la loi.

2016 a donc été une année riche pour le renforcement de la visibilité de l'association, avec l'organisation de nombreux colloques et évènements :

- Colloque ISEC en juin 2016.
- Colloque des 70 ans de l'association, le 18 novembre 2016.
- Visite de la Préfète de Paris à l'AdN 75 le 24 novembre 2016, pour affirmer l'engagement de l'Etat dans la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.
- Visite de la ministre, Madame Rossignol, dans l'appartement partagé dédié aux victimes de traite de l'AdN 75,
- Colloque à Aubagne, le 25 novembre 2016 (AdN13).
- Colloque à Bobigny (AdN 93) le 6 décembre 2016.
- Colloque organisé par la Mission Locale de Rennes, le 2 décembre 2016.
- Journée d'études organisée par la Préfecture de l'Essonne, le 28 novembre 2016.
- Présentation de son livre par Geneviève Duché à Montpelier, à Grenoble, à la CLEF
- Colloque à Lyon mai 2016.
- Conférence à Grenoble 17 novembre 2016.
- Table ronde sur les violences envers les femmes à l'occasion du 25 novembre à Montpellier.

Des financements octroyés en fin d'année 2016 confient à l'AdN des missions de sensibilisation pour 2017, dans les départements où elle est implantée et au-delà : dans toute la région Occitanie, dans une partie des départements de Rhône-Alpes-Auvergne, en Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est, en Bretagne et dans le Pas-de-Calais. Un diagnostic de la situation relative à la prostitution dans 4 départements d'Île-de-France (Yvelines, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Val-d'Oise) a été entamé en décembre 2016.

2016 a également été marquée par l'achèvement du projet financé par le programme européen ISEC, « la traite des êtres humains : de la sortie à l'insertion, barrières et leviers », avec le colloque de juin 2016, qui a rassemblé plus de 200 personnes, professionnel-le-s de l'AdN, professionnel-le-s du social, associations partenaires, services de l'Etat et des personnes accompagnées.

Ce projet a démontré la richesse de la mutualisation des pratiques et de la capitalisation des différents établissements et l'importance de donner la parole aux personnes accompagnées. La dynamique créée va, nous l'espérons, se poursuivre dans les années qui viennent, avec des chantiers communs dont le projet FAMI « Renforcer les capacités des étrangèr-e-s en situation ou ayant connu la prostitution à accéder à leurs droits de s'intégrer » financement attribué fin 2016 pour une action qui va se dérouler de 2017 à 2019.

Mais l'année 2016 a surtout été riche au niveau du travail dans les établissements, avec notamment :

- La concrétisation du travail engagé sur la question des mineur-es, avec des projets spécifiques à l'AdN 75 et l'AdN 13.
- L'actualisation des projets d'établissement à Marseille, Paris, Colombes et Lyon.
- La signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour le CHRS de Lyon et la négociation bien avancée pour la signature d'une CPOM pour l'AdN 75 et 92.
- La signature par l'AdN 38 d'un CPOM de 3 ans avec l'ARS.
- Le développement de l'AdN 93 : ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement d'urgence, mise en place d'un aller-vers à Saint-Denis et Bagnolet, accord pour l'ouverture d'une nouvelle pension de famille à Saint-Denis en 2018.
- Création de 5 places d'hébergement supplémentaires pour le CHRS de l'AdN 69.

Ces points positifs doivent cependant être tempérés par le constat que, comme lors des années précédentes, les situations rencontrées sont de plus en plus complexes et difficiles et que les moyens pour permettre aux victimes d'accéder à leurs droits sont toujours insuffisants :

O L'AUGMENTATION IMPORTANTE DES MINEUR-ES EN SITUATION DE PROSTITUTION a été particulièrement visible en 2016. L'équipe d'Intermède, à Paris, a fait plus de 100 signalements concernant de très jeunes filles en situation de prostitution de rue. L'étude conduite par l'AdN 34 La Babotte a démontré que plus de 50% des professionnel-le-s travaillant avec des enfants (protection de l'enfance et Education nationale) avaient rencontré au moins une situation de prostitution de mineur-es. Et pourtant, les financements des actions de prévention ont baissé. Les incertitudes liées aux changements de compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la loi de décentralisation ont ainsi entrainé des pertes de financement pour les actions de prévention de l'AdN 34, alors même que la demande était en augmentation.

O LE MANQUE PERSISTANT DE PLACES D'HEBERGEMENT DANS CERTAINS TERRITOIRES.

L'hébergement est une nécessité pour la mise à l'abri en situation de grand danger. Il est également une condition indispensable pour envisager une sortie de la prostitution ou de la traite. Pourtant, et comme depuis plusieurs années, il est difficile dans certains territoires (Isère, Hérault) de pouvoir trouver des solutions malgré la priorité affiché pour les femmes victimes de violences.

O LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES VICTIMES POUR ACCEDER A LEURS DROITS.

La régularisation administrative est de plus en plus complexe, même pour les victimes de traite qui portent plainte contre leur réseau ; les délais de réponse de l'administration peuvent être longs et sont très différents selon les territoires. L'octroi du droit d'asile est appuyé par le travail des équipes de l'AdN et notamment des juristes et, malgré l'excellent partenariat avec l'OFPRA, le processus de demande d'asile est long et incertain.

II - L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID EN 2016

A - Une action au niveau national et international

Le développement des contacts politiques au niveau national s'est inscrit en 2016 dans le cadre de l'adoption de la loi du 13 avril.

- Contacts avec Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat aux droits des femmes jusqu'en février 2016, puis avec Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (rendez-vous, participation aux petits déjeuners de la ministre, réunion de suivi de la loi du 13 avril 2016). Inauguration par Madame ROSSIGNOL de l'appartement TEH de l'AdN 75. Participation de l'AdN 34 à la réunion organisée dans l'Aude pour la visite de la ministre.
- Contacts avec le ministère de la santé dans le cadre des consultations pour l'élaboration du référentiel de prévention des risques santé des personnes en situation de prostitution (article 17 de la loi du 16 avril 2016).
- Nomination de l'Amicale du Nid au comité d'orientation de la MIPROF (arrêté du 17 octobre 2016).

Au niveau international, l'association a poursuivi sa participation à la plateforme européenne de la société civile pour la lutte contre la traite des êtres humains, avec deux réunions à Bruxelles en 2016 (juin et décembre).

Elle a travaillé avec l'association bulgare GAF dans le cadre du projet ISEC et a invité pour le colloque de l'anniversaire des 70 ans de l'association deux policières de Montréal pour présenter leurs actions de formation / sensibilisation sur la prostitution.

B - L'activité des établissements en 2016

Sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement

d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Seul l'établissement de Grenoble assure ses activités, dans les départements de l'Isère et de la Savoie, dans le cadre de subventions annuelles et d'une convention triennale avec l'ARS. Les établissements mobilisent également d'autres financements (ARS, Conseils généraux et régionaux, subventions municipales, etc...). L'année 2016 a été marquée par les incertitudes liées aux transferts de compétences entre collectivités locales en raison de la nouvelle donne de la décentralisation. Ceci a signifié pour certains établissements des baisses conséquentes de financement, notamment pour les actions de prévention et de formation (baisse annoncée en fin d'année de la subvention ARS pour l'action Intermède à Paris et baisses de financement pour les actions de La Babotte et, dans une moindre mesure, pour celles de l'AdN 31).

I - « Aller vers »:

4811 personnes rencontrées en 2016

- O Dont 74 % sont des femmes, 5% sont des hommes et 21% des personnes transidentitaires.
- o 93% des personnes rencontrées sont de nationalités étrangères.
- o 23% des personnes rencontrées sont clairement identifiées comme victimes de traite des êtres humains (application des critères d'identification).

A Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Chambéry, Montpellier, Béziers et Toulouse, les équipes de l'association vont au-devant des personnes prostituées, de jour ou de nuit, sur les lieux de prostitution de rue ou de route.

Cette mission est essentielle pour rencontrer les personnes, conduire des actions de prévention santé et surtout faire connaître l'association et nouer ce premier lien de confiance qui permet d'amorcer un accompagnement en vue de la construction, au rythme de la personne et selon ses décisions, d'une insertion socio professionnelle et donc d'une sortie de la prostitution. Selon les établissements, entre un quart et un tiers des personnes accompagnées dans les établissements ont été d'abord rencontrées en aller vers ; il faut aussi ajouter que plus du tiers des personnes venant solliciter les services ont entendu parler de l'Amicale du Nid par le « bouche à oreille », souvent lié à la présence de l'association dans les lieux de prostitution.

Les expériences d'aller vers par internet se poursuivent, notamment à Marseille. Des SMS sont régulièrement envoyés aux numéros de téléphone relevés sur les sites d'annonces de prostitution. Les I 561 numéros contactés ont donné lieu à 40 échanges par SMS, 5 venues à l'accueil de jour et 4 accompagnements. L'expérimentation se poursuit en 2017.

2 - Accueil, accompagnement, hébergement, logement :

Le tableau ci-après montre l'évolution des différentes actions de l'association :

	2016	2015	% évolution 2016/2015
Accueil			
nbre d'adultes	1517	1317	+15%
nbre adultes accueil de jour St Denis	1307	1041	+26%
nbre d'enfants de l'accueil de jour St Denis	1399	1100	+27%
Accompagnement			
nbre de personnes adultes	1883	1908	-1%
Hébergement			
nbre de personnes adultes	311	296	+5%
nbre d'enfants	147	114	+29%
Logement			
nbre d'adultes en Igt accompagnés par AdN	262	315	-17%
nbre d'enfants en Igt accompagnés par AdN	244	296	-18%
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active			
nbre de personnes	73	70	+4%
TOTAL adultes	5353	4947	+8%
TOTAL enfants	1790	1510	+19%
TOTAL	7143	6457	+11%

<u>L'accueil concerne toute personne qui se présente dans un établissement. Il est inconditionnel.</u> Les conditions d'accueil sont déclinées de façons différentes selon les établissements, avec des modalités collectives ou individuelles.

L'accueil vise à :

- instaurer une relation de confiance, dans un cadre convivial et rassurant, tout en présentant les actions et missions de l'établissement,
- favoriser une dynamique de changement en proposant une orientation ou un suivi au plus près des besoins des personnes.

Les accueils de l'Amicale du Nid sont de deux types, que nous avons distingués dans les chiffres cette année.

D'une part, l'accueil de jour de Saint-Denis, ouvert aux femmes en errance et à leurs enfants. La fréquentation de cet accueil augmente chaque année, avec 1307 femmes et 1399 enfants accueilli-es en 2016, en augmentation de 27% par rapport à l'année précédente. Cet accueil est un lieu actif, dynamique où les femmes et les enfants trouvent, au-delà de l'alimentation et des moyens d'hygiène, des activités collectives tant autour de l'accès aux droits, à la culture qu'autour de la parentalité et de bien d'autres thèmes. Certaines parlent de la situation de prostitution et peuvent être orientées pour un accompagnement spécifique.

D'autre part, l'accueil spécifique sur la question de la prostitution, qui a concerné I 517 personnes, soit une hausse de I5% par rapport à 2015. Cette augmentation reflète les effets de l'aller-vers, sans doute une plus grande visibilité de l'Amicale du Nid; nous pouvons aussi faire l'hypothèse que les discussions autour de la loi ont entrainé une plus grande demande de la part des personnes concernées par la prostitution.

Cependant, les moyens des établissements pour l'accompagnement des personnes n'ont pas augmenté. Les établissements ont mis en place des procédures (commissions de prise en

charge) pour prioriser les situations et ajuster la file active aux moyens disponibles. Ceci explique la stabilisation du nombre d'accompagnements en 2016, I 883 personnes accompagnées, soit une diminution de 1% par rapport à 2015.

Mais cette saturation des files actives risque de poser problème, si les demandes s'accroissent encore avec la mise en place de la loi du 13 avril 2016. Dans son dossier d'agrément pour les Commissions départementales prévues par cette loi, l'AdN a bien précisé qu'à moyens constants, elle ne pouvait augmenter le nombre de personnes suivies, d'autant plus que les accompagnements dans le parcours de sortie défini par la loi seront particulièrement intenses, puisqu'ils doivent tenir compte de la durée maximum de 2 ans pour bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour et percevoir l'allocation spécifique (AFIS).

73 personnes ont été accompagnées dans les AAVA de Colombes et de Lyon. Ces ateliers d'accompagnement à la vie active, qui placent les personnes dans une situation de travail réel, représentent un appui puissant pour reconstruire l'estime de soi, le lien aux autres – donc travailler sur les conséquences de la violence subie – et permettent aux personnes de percevoir une rétribution.

Au total, 5 353 personnes adultes ont été accueillies, accompagnées avec ou sans hébergement ou suivies dans le logement. Ce chiffre est en hausse de 8% par rapport à 2015.

Avec ces adultes, I 790 enfants ont été également concernés par l'action de l'Amicale du Nid.

Les victimes de la traite des êtres humains, clairement identifiées selon les indicateurs, représentent plus de 30% des personnes accompagnées par l'Amicale du Nid. Les équipes de travail social les accompagnent à s'identifier comme victimes de TEH, à dénouer l'emprise, à conduire des démarches pour l'accès à leurs droits et tout en travaillant sur les conséquences de la situation de prostitution. Ces accompagnements sont intenses et demandent aux équipes d'acquérir des compétences juridiques. Des juristes sont maintenant présentes dans les établissements de Toulouse, Montpellier, Paris et Grenoble.

Comme le démontre l'étude conduite dans le cadre du projet ISEC, ce travail demande que la personne puisse bénéficier a minima de réponses aux besoins primaires : manger, dormir en sécurité. L'hébergement est, dans de nombreuses situations, une condition nécessaire du parcours de sortie. La nécessité de moyens adaptés se poursuit dans les étapes de construction d'une insertion socio-professionnelle d'un parcours de sortie de la prostitution.

3 - La formation et la prévention sur la question de la prostitution.

Prévention et formation :

o Prévention: 718 jeunes concerné-e-s,

o Formation, sensibilisation: I 511 professionnel-le-s.

La prévention et la sensibilisation se retrouvent dans l'ensemble des missions de l'Amicale du Nid, par l'action auprès des personnes en danger de prostitution ou pour prévenir la dégradation d'une situation. Elles prennent également la forme d'actions en direction des

jeunes, des professionnel-le-s en contact avec eux/elles et, plus largement, des acteur-ice-s sociaux-ales.

En 2016 a été développé dans le cadre d'un financement du Conseil Régional Ile-de-France, un site de prévention en direction des jeunes www.jenesuispasavendre.org.

Son élaboration s'est appuyée sur le regard des jeunes envers le sujet de la prostitution, via trois groupes pilotes :

- I Des questionnaires auprès des jeunes d'un collège parisien. Leurs réponses ont grandement contribué à la construction de ce site.
- 2 Une participation à quatre sessions de chat collectif sur Habbo à propos du thème « peut-on tout acheter ? » organisé avec Fil santé jeunes. Le recueil des réactions des participants nous a permis de prendre en compte leur regard sur la prostitution.
- 3 Des rencontres avec les jeunes accompagnés par l'ANRS. Ces échanges ont aidé à penser, mettre en œuvre et rendre vivant ce site.

Le site est maintenant en ligne et facilement consultable sur smartphone.

La formation s'appuie sur l'expertise de l'Amicale du Nid et la valorise. Ses objectifs sont :

- faire connaître le phénomène prostitutionnel, ses enjeux, les impacts sur les personnes,
- faire changer les représentations sur la prostitution,
- permettre, notamment aux travailleur-euse-s sociaux-ales, de repérer la problématique prostitutionnelle et leur donner les outils pour pouvoir accueillir et orienter les personnes,
- former des intervenant-e-s de prévention.

Ces actions sont conduites par les établissements de Montpellier, Toulouse, Paris, Colombes, Marseille, Grenoble et par le service formation rattaché au siège.

Le travail entamé en 2015 sur le référentiel formation / prévention en vue de mutualiser et formaliser les fondamentaux sur lesquels s'appuient les formations, s'est poursuivi en 2016.

Comme chaque année, ce bilan d'activités ne serait pas complet s'il ne soulignait pas le travail de l'équipe du Siège, de taille réduite par rapport à l'ampleur de la tâche et particulièrement lourd dans le contexte de « simplification » administrative qui, pour le moment, apporte une surcharge de travail. Merci à toute l'équipe !

RAPPORT FINANCIER Exercice 2016

Assemblée Générale du 10 juin 2017

I - LES ACTIVITES

Pour l'ensemble de l'Amicale du Nid, le résultat de gestion 2016 présente un excédent de 73 432 € (annexe du bilan note n°11), soit une amélioration de 136 477 € par rapport à l'exercice 2015. Ce résultat reflète la bonne santé globale des CHRS, qui présentent un résultat positif de 32 331 € (53 864 € en 2015), un redressement historique du Siège, en excèdent de 15 068 € (déficit de 34 926 € en 2015), mais une situation très contrastée des financements hors CHRS (en excèdent globalement de + 41 101 € en 2016 par rapport à -116 909 € en 2015) : excédents liés à la création de places d'hébergement dans le 93 mais déficits préoccupants dus aux pertes de financements de collectivités locales dans plusieurs établissements..

MARSEILLE

Le résultat de gestion du CHRS est positif à hauteur de 12 211 € en 2016 contre 15 877 € en 2015. Cet excédent est notamment dû à une relative sous consommation du budget attribué pour les dépenses de personnel, en raison de la réorganisation et des remplacements d'arrêts maladie.

Les autres activités ont généré un léger excédent de 2 228 € contre 979 € en 2015.

TOULOUSE

Le CHRS présente un déficit de gestion de - 11 561 € en 2016 contre un excédent de 3 152 € en 2015. Ce déficit est dû à la constitution en fin d'exercice d'une provision pour départ à la retraite d'un montant de 17 407 €.

Le budget prévention formation est en déficit de − 6 872 € en 2016 contre un excédent de 51 € en 2015, en raison de la perte de subventions de collectivités locales.

MONTPELLIER

La situation de cet établissement est inquiétante : il présente un déficit global de - 92 734 € en 2016 contre – 20 644 € en 2015. La qualité des actions conduites est pourtant largement reconnue.

Le déficit de gestion du CHRS ressort à – 14 860 €. Il est dû principalement au fait que la dotation globale de financement n'a pas évolué depuis 2014. Le dialogue avec le financeur se poursuit et la création envisagée de places d'hébergement d'urgence en 2017 pourrait permettre de mieux répartir les coûts fixes.

Les financements des budgets hors CHRS sont en nette diminution en 2016, résultant en un déficit considérable, à hauteur de − 77 873 €.

Ces pertes de financement, pour la plupart annoncées en fin d'année 2016, s'inscrivent dans un contexte de baisse globale des budgets des collectivités locales et d'une grande incertitude sur la

répartition des compétences tout au long de l'année, la Métropole de Montpellier ayant été créée au 1/01/2017. L'année 2017 sera une année clef pour la pérennité des actions.

A noter qu'un budget supplémentaire de 10 000€ avait été attribué oralement par la DDCS pour financer l'intervention de l'équipe auprès des victimes lors du démantèlement du réseau ; nous n'avons pas eu de confirmation écrite et avons donc dû constater un déficit de 10 000 €. Nous comptons sur un règlement en 2017, ne pouvant imaginer que notre financeur ne respecte pas ses engagements.

GRENOBLE

Le déficit est de − 5 394 € contre − 3 545 € en 2015. Cet établissement, qui n'a pas de CHRS, est financé principalement par la Délégation aux Droits des Femmes et l'ARS. Une convention pluriannuelle de 3 ans est signée avec l'ARS. La Délégation régionale aux droits des femmes s'est engagée à soutenir l'établissement pour la recherche de financements pérennes.

LYON

Le CHRS a amélioré sa situation passant d'un déficit de -26 378 € en 2015 à un excédent de 14 406 € en 2016. Le nombre de places du CHRS a augmenté en 2016 de 5 places d'hébergement insertion, passant ainsi à un agrément pour 100 places au total. Un CPOM a été signé fin 2016, stabilisant le financement pour la période 2017-2019.

Le budget production est excédentaire de 15 824 € poursuivant ses efforts de redressement constatés depuis 2014.

Les autres actions sont déficitaires pour un total de – 24 226 € (-54 160 € en 2015), avec l'accord en fin d'année pour une subvention ARS, mais la perte d'autres subventions (conseil régional Rhône Alpes Auvergne, politique de la ville).

PARIS

Les comptes du CHRS présentent un excédent de gestion de 22 368 €. Ceci est dû à la bonne maîtrise des coûts, à la diminution des charges nettes de personnel en raison des remboursements d'indemnités journalières pour maladie mais aussi des remboursements de salaires et charges par l'organisme de formation ainsi qu'à une augmentation des participations forfaitaires des usager-ères en produits. Le dépassement des frais de structure continue d'être résorbé par la location d'appartements à la place de nuitées en chambre d'hôtel.

Un CPOM, joint avec l'AdN 92, est en cours de négociation, dans un bon dialogue avec le financeur.

Le résultat d'Intermède est déficitaire (- 13 201 €) en raison d'une diminution du financement annoncée en fin d'année par l'ARS qui applique un taux global de baisse de ses subventions, tout en reconnaissant la qualité des actions conduites.

A noter que la Mairie de Paris a interrompu sans préavis le financement accordé depuis 10 ans pour le partenariat avec Sainte Anne, en faisant supporter à l'établissement le coût de la dénonciation de la convention avec Sainte Anne, ce qui a conduit à un déficit de -7 409 € sur cette action

A noter qu'en 2016 de nouveaux financements ont permis de lancer de nouvelles actions, autour de la question de la traite des êtres humains et de celle de la prostitution des jeunes.

COLOMBES

Le résultat de gestion du CHRS est proche de l'équilibre avec un léger déficit de − 103 € contre un excédent de 15 118 € en 2015. Celui de la production est excédentaire de 5 630 € contre un excédent de 6 622 € en 2015.

Un CPOM joint avec l'AdN 75, est en cours de négociation, dans un bon dialogue avec le financeur.

En 2016, nos activités ont été concernées par la reconduction des actions de la PJJ en faveur des jeunes, par les actions de formation des stagiaires de l'AAVA et par le financement des places d'urgence.

SEINE-SAINT-DENIS

Globalement l'AdN 93 dégage un excédent de 156 098 € contre un excédent de 16 851 € en 2015.

La situation du CHRS, qui avait subi une forte coupe de sa dotation en 2011 s'est notablement améliorée, avec une augmentation du nombre de places en 2014 (+15) et en 2015 (+5). Le résultat de gestion est de 9 869 € en 2016 contre 25 992 € en 2015.

Les autres budgets sont excédentaires à hauteur de 146 229 €. Cet excédent est dû à la montée en charge de la pérennisation des 30 places d'urgence ainsi qu'aux travaux d'aménagement et d'extension en cours dans la maison du 19 rue Fontaine.

L'AdN 93 est en discussion avec la DRIHL concernant le règlement du gain du contentieux portant sur la dotation globale de financement de l'exercice 2013.

SIÈGE

Le siège est en excédent de 15 068 € en 2016 contre un déficit de -34 926 € en 2015.

Cette situation, après des années de déficit, est due en partie à une augmentation des frais de siège perçus sur les CHRS (augmentation du nombre de places) et sur les autres budgets, l'agrément du siège, renouvelé en 2014, ayant précisé qu'un taux identique de frais de siège devait être perçu sur tous les budgets des établissements

La situation financière a été également améliorée grâce à l'accroissement de financements directs de l'action du Siège (financement SDFE passé de 35 000€ à 80 000€) et des financements ponctuels d'actions dans le cadre de la mise en place de la loi du 13 avril 2016. La situation reste cependant fragile, avec les incertitudes sur certains budgets des établissements. D'autre part, la charge de travail du Siège repose sur une équipe très réduite qui aurait besoin d'être étoffée.

FORMATION

Les ressources sont constituées de subventions et de quelques ventes directes. Les restructurations des collectivités ont complexifié les relations. Néanmoins, la loi d'avril 2016 a permis à notre service formation d'amplifier ses actions, ce qui a eu pour conséquence de pouvoir dégager un excédent de 10 772 € en 2016 contre un déficit de - 15 317 € en 2015.

COMPTE ASSOCIATIF

Ce compte est destiné à financer les frais d'Assemblée Générale et ceux des réunions de Bureau et de Conseil d'Administration. Cette année, Il est déficitaire à hauteur de - 10 092 € suite à l'organisation des 70 ans de l'Amicale du Nid.

II – STRUCTURE FINANCIERE

LE BILAN FINANCIER tient compte du retraitement sur les années antérieures des affectations de résultats déficitaires des budgets complémentaires.

Le total du bilan financier est de 14 340 874 € contre 14 074 231 € en 2015, soit une augmentation de 266 642 € (+ 1,89 %).

LE FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT (FRI), qui représente la différence entre les financements stables et le montant des immobilisations, s'élève à 1 056 413 € contre 787 354 € en 2015 soit une hausse de 269 059 € (+ 34.17 %).

Cette variation est due à l'affectation de provisions en réserves d'investissement pour un montant de 375 467 € conformément au plan pluriannuel de financement pour l'établissement de l'Amicale du Nid 93 dans le cadre de l'aménagement du CHU situé au 19, rue Fontaine – 93200 Saint-Denis. Le FRI dans le fonds de roulement net global (FRNG) reste stable entre 2015 et 2016 et est égal à 30.51 %. Les immobilisations financières (305 000 €) sont reclassées au bilan financier à la rubrique « liquidités ».

LE FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (FREX), qui représente la différence entre les financements stables et les actifs stables d'exploitation, d'un montant de 2 406 506 € augmente de 268 832 € (+12.58 %). Cette variation est principalement due à la diminution des provisions, à l'augmentation des fonds dédiés, à la diminution des reports à nouveau déficitaires, à la diminution des reports à nouveau excédentaires et à un résultat excédentaire en 2016 alors que nous avions un résultat déficitaire en 2015.

LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG), qui est la somme des deux précédents augmente mécaniquement et passe de 2 925 027 € en 2015 à 3 462 919 € soit une augmentation de 18.39 %.

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR), qui représente la différence entre les ressources à court terme (essentiellement les dettes) et les besoins à court terme (essentiellement les créances) est en excédent de financement et s'élève à 918 451 € contre I 192 971 € en 2015 soit une diminution de 274 521 €. Cette diminution provient principalement d'une augmentation des créances diverses d'exploitation, d'une diminution des dettes sociales, d'une diminution des produits constatés d'avance et d'une diminution des autres dettes.

LA TRESORERIE, positive qui est la somme du FRNG et du BFR, s'élève à 4 381 369 € contre 4 117 999 € en 2015, et continue son amélioration (+ 263 371 €).

LA STRUCTURE FINANCIERE des comptes de notre association au 31 décembre 2016, continue de s'améliorer.

Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus d'économie de l'ensemble des établissements et du Siège. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié-e-s et des bénévoles concerné-e-s. Que toutes et tous en soient ici remercié-e-s.

Pour le Conseil d'Administration Michel Combes Trésorier

BIENS	2 014	2 015	2 016	FINANCEMENTS	2 014	2 015	2 016
	2017	2 013	2 010		± 01₹	₩ U13	2 010
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes Immobilisations corporelles brutes	33 341	33 240	31 311	Apports ou fonds associatifs	1 815 929	1 815 929	1 815 92
- Terrains	288 457	288 457	288 457	Réserves des plus values nettes (1) Excédents affectés à l'investissement	428 722	428 722	810 81
- Constructions	4 120 299	4 124 196		Subventions d'investissements	680 026	660 776	811 21
- Installations techniques, matériels et outillages	332 352	331 384		Réserve de compensation des charges d'amortisse		000 770	01121
- Autres immobilisations corporelles	2 442 202	2 522 239		Provisions pour renouvellement des immobilisatio	157 224	239 721	210 98
Immobilisations en cours	4 284	4 778		Provisions réglementées sur plus-vales nettes d'ac	733 855	733 799	735 14
Immobilisations financiéres	2 134	2 135	2 134	Emprunts et dettes financières	1 265 580	1 176 735	1 108 18
				Dépots et cautionnements reçus			
Amortissements comptables excédentaires différés (2)				Amortissements des immobilisations			
				- Construtions	1 862 832	2 029 557	2 194 26
Charges à répartir	130 174	132 723	139 604	- Installations, matériels et outillages techniques	279 983 1 871 673	283 534 1 938 694	294 62 2 051 44
Autres	130 1 / 4	132 /23	139 004	- Autres immobilisations corporelles Autres (3)	-1 049 659	-1 080 963	-1 228 27
Comptes de liaison investissement				Comptes de liaison investissement	-1 049 039	-1 080 903	-1 220 2
TOTAL II	7 353 244	7 439 151	7 747 907		8 046 164	8 226 505	8 804 32
		7 107 101	7 7 17 707				
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEG	ATIF (I-II)			FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMEI	692 921	787 354	1 056 41
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
				Excédent et provisions affectés à la couverture du	584 893	584 893	584 89
Report à nouveau déficitaire (4)	1 071 987	990 597	628 921	Reserves de compensation des déficits	204 961	199 682	199 98
Résultat déficitaire (4)	115 860	21 697		Résultat excédentaire (4)	654.040	650 401	63 81
				Report à nouveau excédentaire affecté à: (4)	654 049	658 401	441 16
Droits acquis par les salariés non provisionnés (5)	87 596	120 981	132 263	réduction des charges d'exploitation financement de mesures d'exploitation			
Dious acquis par les saur les non provisionnes (5)	87 390	120 981	132 203	Provisions pour risques et charges	1 749 281	1 837 232	1 562 55
				Fonds dédiés	268 371	262 113	586 64
Autres créances art 35	271 370	271 370	271 370		200 3 / 1	202 113	2000
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Comptes de liaison trésorerie (stable)			
TOTAL IV	1 546 813	1 404 646	1 032 554	TOTAL III	3 461 555	3 542 320	3 439 06
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGAT	TIF (III-IV)			FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	1 914 742	2 137 673	2 406 50
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF				FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PO	2 607 663	2 925 027	3 462 91
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks				Avances reçues			
Avances et acomptes versés	1 345	5 629	1 785	Fournisseurs d'exploitation	291 562	326 767	344 63
Organismes payeurs, usagers	175 361	176 706		Dettes sociales	1 435 434	1 555 562	1 512 94
				Dettes fiscales	33 625	38 491	39 14
Créances diverses d'exploitation	1 025 278	634 919	682 612	Dettes diverses d'exploitation	134	0	
Créances irrécouvrables en non-valeur (6)				Dépréciation des stocks et créances	8 035	13 018	10 72
Charges constatées d'avance	82 771	101 150	93 673	Produits constatés d'avance	252 810	172 947	76 76
				Ressources à reverser à l'aide sociale			
Dépenses pour congés payés (7)	82 411	69 168		Fonds déposés par les résidents	400 505	107.016	
Autres	122057	122057	161 636	Comptes de liaison exploitation	120 705	195 816	113 07
Comptes de liaison exploitation TOTAL VI	1 489 223	1 109 629	1 179 9/6	TOTAL V	2 142 304	2 302 600	2 097 29
	1 407 223	1 107 027	1 170 040				
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)				EXCEDENT DE FINANC. D'EXPLOITATION	653 082	1 192 971	918 45
Liquidités				Financements à court terme			
	2 684 269	2 270 584	2 231 377	Fournisseurs d'immobilisations		2 582	
Valeurs mobiliéres de placement						2002	
Valeurs mobiliéres de placement Disponibilités	576 756	1 850 221		Fonds des majeurs protégés		2302	
·				Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants		2302	
·				Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie	281		10
·				Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants	281	224	19
Disponibilités Autres				Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus	281		19
Disponibilités Autres Comptes de linison trésorerie			2 150 191	Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres	281		19
Disponibilités Autres Comptes de linison trésorerie	576 756	1 850 221	2 150 191 4 381 568	Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres Comptes de liaison trésorerie		224	
Disponibilités Autres Comptes de liaison trésorerie TOTAL VIII	576 756 3 261 025	1 850 221 4 120 805	2 150 191 4 381 568 4 381 369	Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres Comptes de liaison trésorerie TOTAL VII		224	
Disponibilités Autres Comptes de l'aison trésorerie TOTAL VIII TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	3 261 025 3 260 744 13 650 305	1 850 221 4 120 805 4 117 999	2 150 191 4 381 568 4 381 369	Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres Comptes de liaison trésorerie TOTAL VII TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)	281	224 2 806	1

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau 75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2016

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016



LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS
94120 FONTENAY SOUS BOIS
TÉL.: 01 48 73 69 91 - FAX.: 01 48 75 40 43
bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Ruc Château d'eau 75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AMICALE DU NID tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le samedi 22 avril 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ils sont la sommation de l'ensemble des opérations de vos établissements.

- Le bilan se totalise à 8.963.476 € et fait ressortir un excédent de 63.815 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 13.436.399 € et en produits à 13.500.214 €.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur:

 Le point N° 11 de l'annexe qui détaille la quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Par ailleurs nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements (et services) et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements (et services) de l'association.

Les points 7,8 et 9 de l'annexe récapitulent les conditions définitives d'affectation du résultat de l'exercice précédent (ou des exercices précédents).

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive du résultat conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêtés modifient ou non les comptes annuels de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 9 Mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES

Franck NACCACHE Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2016

ACTIF

Libellá	Montant brut 31/12/2016	Amort. at prov. 31/12/2016	Montant net 3 [/12/2016	Montant net 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE	1			
Iromobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	58 637	50 687	7 950	3 424
Autres immobilisations incorporelles	79 986	56 626	23 361	29 816
Immobilisations Incorporelles en cours				
lnumoblisations corporelles :	<u> </u>			
Terrains	288 457		288 457	288 457
Constructions	4 283 466	2 [94 264	2 089 202	2 094 639
hiscallations techniques, matériels or outiliage	337 797	294 624	43 173	47 850
Autres immobilisations corporelles	2 633 268	2 05 [440]	581 828	583 549
Immobilisations corporalles en cours	31869		31 869	4 778
Immobilisations Financières :	. 1			
Partécipations et créannes rattachées à des partécipations				
Autres titres immobilisés	2.134		2 [34	2 134
Precs	161 636		161 636	122 057
Aures immobilisations financières	_[444 604]		444 604	437 723
TOTALI	8 32 855	4 647 641	3 674 214	3 6 4 423
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours : Matières premières et fournitures	<u> </u>			
Autres approvisionnements	1			
En-cours de production (blens et services)		}		
Produkts Intermédiaires et finis				
Marchandises	<u> </u>			
Avances et acomptes versés sur commandes	1 785		1 785	5 629
Créances (I) :	1			
Créances retievables et comptes rattachés (2)	445 352	10 729	434 623	435 059
Autres créances	682 612		687, 612	634 919
Valeurs mobifières de placemont	1 926 377		1 926 377	1 963 584
Disponibilités	2 150 191		2 150 191	1 850 221
Charges constatées d'avance	93 673		93 673	101 150
TOTAL II	5 299 990	10 729	5 289 261	4 992 561
Charges à répartir sur plusieurs exercices	I		("	
Charges à répartir sur plusiours exercices	-			
Ecart de conversion (actif)	 			
TOTAL ACTIF (I +II:+IB+IV+V)	13 621 846	4 658 370	8 963 476	8 606 984
() Dont à moins d'un an : 811 625 Dont à plus d'un an : 271 370	1)		
l) Donc créances montionnées à l'article R.314-96 du CASF.	<u></u>			

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2016

PASSIF

STATE STAT	Libellé	Montant net	Montant net
Fonds associatifs awas droit de reprise - Conds associatifs awas chroit de reprise : - Conds associatifs awas chroit de reprise : - Dons et lega - Subventions d'investissement aur bions renouvelables - Réserves : - Réserves de composastion : - Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement : - Autres réserves : - Seport à nouveau (gestion non contrôtée) : - Séponses roitsées par l'autorité de tarification ou inopposables aux fin : - Résultat sous contrôle de tiers financeurs : - 197 420 : - 190 150 : - Séponses non opposables aux tiers financeurs : - 197 420 : - 190 150 : - Séponses non opposables aux tiers financeurs : - 197 420 : - 190 150 : - Séponses non opposables aux tiers financeurs : - 197 420 : - 190 150 : - 180	Libere	31/12/2016	31/12/2015
Content Cont	FONDS PROPRES		
Dons et legs Subventions d'investissement sur biens renouvelables	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 273 246	1 273 246
Subventions d'investissement sur bions renouvelables	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Réserves Excédents affectés à l'investissement 810 812 428 722 428	Dons et legs		
Excédents affectés à l'investissement 810 812 428 722 Réserves de compersation 199 985 199 682	Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves de compersarion 199 885 199 682 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement 427 929 492 929	Réserves :		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	Excédents affectés à l'investissement	810 812	428 722
Autres réserves 542 683 542 683 Report à nouveau (gestion non contrélée) - 477 241 - 760 0.23 Dépenses réfusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux fin - 255 550 - 234 843 Résultat sous contrôle de tiers financeurs - 283 245 - 418 293 Dépenses non opposables aux tiers financeurs - 197 420 - 190 150 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 815 - 21 697 Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) - 53 812 - 21 697 Réserves des plus-values nettos d'accif - 73 5141 - 73 799 Droit des propriètaires - 73 5141 - 73 799 Provisions pour charges - 521 391 - 517 832	'	199 985	199 682
Report à nouveau (gestion non contrôtée)	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	492 929	492 929
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux fins -255 550 -234 843 -283 245 -418 293	Autres réserves	542 683	542 683
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux fins -255 550 -234 843 -283 245 -418 293	Banant & named (antique an autoble)	077.241	7(0,000
All 293 All 295 All	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
197 420 190 150 197 420 190 150 190			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) 63 815 -21 697 (aubventions d'investissement sur biens non renouvelables 811 217 660 776 676 776 676 776 676 776 676 776 676 776			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables SI 217 660 776			
Provisions réglementées : Couverture du besoin en fonds de roulement Amortissements dérogatoires et provisions pour remouveillement des immobilis 2,10,982, 239,721 Réserves des pius-values nettes d'actif 735 (41, 733,799) Droit des propriétaires FOTAL I 3 619,320, 3 038,516 Provisions pour risques FOTAL I 3 619,320, 3 038,516 Provisions pour charges FOTAL II 164, 1 319,400 FONDS dédiés FOTAL II 2,149,204, 2 099,345 FOTAL II 2,149,204, 2 099,345 FOTAL II 2,149,204, 2 099,345 FOTAL II 108,385, 1 176,960 Imprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2), 1 108,385, 1 176,960 Imprunts et dettes founcières divers (3), 1 176,960 Imprunts et dettes			
Converture du besoin en fonds de roulement 91 964 91 964 Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilis 210 982 239 721 735 741 733 799 TOTAL II 735 799 TOTAL II 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 7	Subvertions d investissement sur piens non renouvelables	811 217	660 776
Converture du besoin en fonds de roulement 91 964 91 964 Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilis 210 982 239 721 735 741 733 799 TOTAL II 735 799 TOTAL II 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 735 799 735 741 7	Provisions réglementées :		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilis 210 982 239 721 Réserves des plus-values nettes d'actif 735 141 733 799 Droit des propriétaires Provisions pour risques 521 391 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 517 832 790 518 618 618 790 790 790 790 790 790 790 790 790 790		91964	91 964
Réserves des plus-values nettes d'actif 733 799	l l	210 982	239 721
Droit des propriétaires	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· I	
Provisions pour risques 521 391 517 832	,		
1 041 164	TOTALI	3 619 320	3 038 516
1 041 164			
2	Provisions pour risques	521 391	517 832
2 149 204 2 2 2 2 2 3 3 45	Provisions pour charges		1319 400
DETFES (3) Imprunts et detres auprès des établissements de crédit (2) I 108 385 176 960 Imprunts et detres financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Redevables créditeurs Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) Dettes sociales et fiscales 1 852 087 1 594 053 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 3 600 2 882 Autres dettes (5) 113 077 195 816 Produits constatés d'avance 76 766 172 947 FOTAL III 3 194 952 3 469 123 FOTAL PASSIF (1 + II + III + IV) 8 963 476 8 606 984 Dont compte 1201 : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : Dent concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : Dent à plus d'un an : Dont à moins d'un an :	Fonds dédiés	586 649	262 113
imprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) It 108 385 176 960 Imprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Redevables créditeurs Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (5) It 3 077 195 816 Produits constatés d'avance TOTAL III Brant de conversion (passif) TOTAL IV TOTAL PASSIF (I +II+III+IV) B 963 476 8 606 984 Dont compte 1201 : et compte [291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :	TOTALII	2 149 204	2 099 345
imprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) It 108 385 176 960 Imprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Redevables créditeurs Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (5) It 3 077 195 816 Produits constatés d'avance TOTAL III Brant de conversion (passif) TOTAL IV TOTAL PASSIF (I +II+III+IV) B 963 476 8 606 984 Dont compte 1201 : et compte [291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :	DETTES AND CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROP		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Redevables créditeurs Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (5) Produits constatés d'avance TOTAL III Dont compte 201 : et compte 1291 : Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : Dont à plus d'un an : Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : Dont d'orunants et dettes (3) 341 037 326 767 341 037 326 767 341 037 326 767 341 037 346 953 3469 123 TOTAL IV B 963 476 B 963 476 B 966 984		E 100 305	1 174 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Redevables créditeurs Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Dettes suciales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Dettes suciales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Dettes suciales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Dettes suciales et fiscales Dettes suciales et	1 17	100 303	1 170 700
Control Cont			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) 341 037 326 767 Dettes sociales et fiscales 1 552 087 1 594 053 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 3 600 2 582 Autres dettes (5) 113 077 195 816 Produits constatés d'avance 76 766 172 947 FOTAL III 3 194 952 3 469 123 FOTAL PASSIF (1 + II + III + IV) 8 963 476 8 606 984 Dont compte I 201 : et compte I 291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :	VI		
Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 3 600 2 582 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 113 077 195 816 172 947 TOTAL III Determinent de conversion (passif) TOTAL IV Determinent de conversion (passif) TOTAL PASSIF (1 + II + III + IV) B 963 476 B 606 984 Dent compte 1201: Dent concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques: Dent à plus d'un an : Dent à plus d'un an : Dent à moins d'un an :		341.037	774 747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (5) Produits constatés d'avance TOTAL III Scart de conversion (passif) TOTAL IV TOTAL PASSIF (1 +II+III+IV) B 963 476 8 606 984 Dont compte 120t : et compte [29]: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	1 11		
Autres dettes (5) Produits constatés d'avance TOTAL III Start de conversion (passif) TOTAL IV TOTAL PASSIF (1 + II + III + IV) B 963 476 8 606 984 Dont compte 120t : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	- Car - Carrotte		
TOTAL III 3 194 952 3 469 123 Cort de conversion (passif) TOTAL IV FOTAL PASSIF (1 + II + III + IV) 8 963 476 8 606 984 Dont compte 1201 : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
FOTAL III 3 194 952 3 469 123 Ecart de conversion (passif) TOTAL IV FOTAL PASSIF (1 +II+III+IV) 8 963 476 8 606 984 Dont compte 120t : et compte [29]: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	V 1		
COTAL PASSIF (1 + II + III + IV) 8 963 476 8 606 984 Dont compte 1201 : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	**************************************	70,000	172 777
Dont compte 1201 : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	TOTALIII	3 194 952	3 469 123
Dont compte 1201 : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	Ecart de conversion (passif) TOTAL I V	~10.	
Dont compte 1201 : et compte 1291: Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	TOYAL BACOLE	B 615 45.1	
) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	TOTAL PASSIF (L+II+III+IV)	8 963 476	8 606 984
) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	1) Dont compte 1201 : et compte 1291:		100.00
) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.) Dont à plus d'un an :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :	· ·	eins.	
y conclosing desinajeurs proteges : mana.			
	y Done fords des majeurs proceges (mana)	17.1/10	

Amicale du Nid

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Liḥalló	Exercice 2016	Exercice 2015
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
: Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	544 294	508 912
Services extérieurs et autres	2 694 787	1
Impôts, taxes et versements assimilés ;	20/110/	2310031
- sur rémunérations	725 193	686 133
- autres	46 402	
Charges de personnel :	10.102	7/221
- salaires et traitements	5 4 1 0 8 9 6	5 225 724
- charges sociales	2 362 196	
Dotations aux amortissements et provisions :	2 302 170	2 211 113
Dotations aux amortissements :	į	
- des immobilisations	370 769	358 979
- des charges d'exploitation à répartir	3/0/07	330 717
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	3 859	10.105
		10 105
- pour risques et charges d'exploitation	257 001	211 608
Autres charges TOTAL I	413 439 12 828 836	363 32 12 260 423
CHARGES FINANCIERES	17 070 036	12 200 423
Dotations aux amortissements et aux provisions		****
Intérêts et charges assimilées	42 660	47 825
Différences négatives de change	72 000	47 023
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	42 660	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 000	47 825
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	455	190 716
Exercices antérieurs	733	
Sur opérations en capital	7 412	29 155 227
Dotations aux amortissements et aux provisions :	7 412	241
'		
 dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif 	1 250	(40
	§ 350	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	555 685	220 429
Impôts sur les sociétés TOTAL III	F44000	441.135
IVIALIII	564 902	441 125
TOTAL DES CHARGES	13 436 399	12 749 373
BEATT WAS ANSWERED IN W. 71		
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	63 815	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 500 214	12 749 373

Amicale du Nid

COMPTE DE RESULTAT - Péríode du 01/01/2016 au 31/12/2016

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		:
Production vendue :		
- prestations de services		
- divers	538 078	555 722
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	7 932 897	7 950 664
Subventions d'exploitations et participations	3 869 336	3 158 127
Reprises sur amortissements et provisions	143 882	53 104
Transferts de charges	3 906	6 963
Autres produits	669 652	636 079
TOTAL	13 157 750	12 360 658
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		·
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produit	4 850	5 603
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 693	11315
TOTAL II	12 543	16918
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 027	3 387
- exercices antérieurs	58	24 700
Sur opérations en capital	66 941	60 649
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées ; réserve de trésorerie		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	7	227
- reprises sur autres provisions	28 739	34 450
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	231 149	226 687
Transferts de charges		
TOTALIII	329 921	350 100
TOTAL DES PRODUITS	13 500 214	12 727 676
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	C	21 697
	la noco.	10.740.270
TOTAL GENERAL (1+ II + III)	3 500 214	12 749 373

ANNEXE COMPTES ANNUELS



Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (JO 21/09/1946)

Siège social : 21 Rue du Château d'Eau 75010 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2016, sont caractérisés par les données : suivantes :

* Total bilan	8 963 476 €
■ Total compte de résultat ;	
. Total des charges	13 436 399 €
. Total des produits	13 500 214 €
 Résultat de l'exercice (Excédent) 	63 815 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2017.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n° I

Règles et méthodes comptables.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des dépréciations
Note n° 5	Etats des créances

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6	Etat des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres
Note n° 8	Tableau explicatif du report à nouveau

Note n° 9	Tableau explicatif du résultat sous contrôle de tiers financeurs
Note n° 10	Tableau explicatif du résultat de l'exercice
Note n° 11	Proposition d'affectation des résultats
Note n° 12	Tableau comparatif des résultats 2015 - 2016
Note n° 13	Tableau des provisions affectées aux investissements réalisés
Note n° 14	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 14 bis	Tabloau des provisions pour créances douteuses
Note n° 15	Tableau de suivi des fonds dédiés

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 16	Charges à payer
Note n° 17	Charges constatées d'avance
Note n° 18	Produits constatés d'avance
Note n° 19	Produits à receyoir

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 20	Détail des produits d'exploitation
Note n° 21	Charges et produits exceptionnels

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 22	Engagements financiers
Note n° 23	Effectif
Note n° 24	Informations sur les rémunérations des dirigeants
Note π° 25	Droit Individuel de Formation / Compte Personnel de formation

NOTE N°1: REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations;
- de l'instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires;
- de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissement et services privés sociaux et médicosociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Des contraîntes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraîntes, il est dérogé aux règles suivantes :

 Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Publication au journal officiel le 13 avril 2016 de la loi n°20166444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Cette loi prévoit la création d'un fonds spécifique pour l'accompagnement des personnes. Dans un premier temps, les crédits affectés à la mise en place de la loi ont permis à l'Amicale du Nid d'obtenir en 2016 des crédits afin de sensibiliser les différents acteurs (services sociaux, services hospitaliers, police, gendarmerie,...) qui peuvent intervenir auprès des personnes en situation de prostitution et d'appuyer la formation des commissions départementales dédiées.

Pérennisation de 30 places CHU au sein de l'Amicale du Nid 93 destinées aux femmes isolées et aux familles monoparentale (mères avec enfants) financée par la DRIHL 93 à hauteur de 292 500 € en 2016.

Signature d'un CPOM de 3 ans pour l'Amicale du Nid 69.

Poursuite des discussions pour un CPOM commun aux établissements AdN 75 et AdN 92, qui sera signé au premier semestre 2017,

Signature d'une promesse de vente pour l'acquisition de nouveaux locaux à Toulouse pour l'Amicale du Nid 31 ; cette signature n'a pas d'impact sur les comptes 2016 de l'Association.

Organisation d'une journée de conférence pour les 70 ans de l'Amicale du Nid.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant.

6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'Association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'Association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

B - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Los frais d'établissement sont immobilisés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

C - IMMOBILISATION CORPORELLES

I/ Immobilisations corporelles immeubles :

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

2/ Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

D - LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION ONT ETE PRATIQUES SUIVANT LE MODE LINEAIRE SUR LA VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

M	Matériel de transport	5 et 8 ans
•	Mobilier, matériel	5 et 10 ans
В	Matériel de bureau	3 - 5 et 10 ans
M	Matériel informatique	3 - 4 et 5 ans
•	Agencements et installations	5 et 10 ans

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

E - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées par :

- des dépôts et cautions
- un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif..

F - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

G - DISPONIBILITES

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

H - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les placements sont constitués d'un compte sur livret et d'un livret associatif produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice. Les placements du compte sur livret sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

I - RESERVES

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

I - REPORT A NOUVEAU

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « résultats sous contrôle de tiers financeurs ».

Le Report à nouveau 2015, a été retraité extra comptablement en résultat sous contrôle de tiers financeurs et en report à nouveau pour la gestion propre.

Un tableau en annexe donne le détail du report à nouveau. (Notes n°8 et 9)

K - Provisions reglementees

Les provisions réglementées sont constituées en vertu de dispositions réglementaires qui sont les suivants :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Renouvellement des immobilisations (article D.314-206 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF)

L - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement est calculé pour les salariés de plus de 55 ans avec un départ probable entre 60 ans et 62 ans.

Le total de l'engagement pour la période 2016 - 2021 est de 598 895 euros.

La provision enregistrée dans les comptes est constituée progressivement sur une période de 6 ans, jusqu'au départ du salarié.

Au 31/12/2016, sur cette période, la provision engagée s'élève à 515 891 €, la partie financée à 393 892 € sous réserve de l'arrêté des comptes administratifs 2015 et 2016 et la partie non financée à 121 999 € (compte 116300).

M - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions.

Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sons conservées au bilan jusqu'à leur utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

N - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

O - ENGAGEMENTS A REALISER SUR FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, mis en place par le règlement CRC n°99-01, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

P - EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

Q - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les éléments montionnés sont ceux qui ont été identifiés.

R - ENGAGEMENT HORS BILAN - CREANCES ET DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

Nantissement parts capital Crédit Coopératif

AdN 13: 471 €
AdN 34: 2 821 €
AdN 69: 2 013 €
AdN 92: 4 270 €
AdN 93: 4 285 €
CA: 930 €
Total: 14 790 €

- AdN 69 Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040 Montant : 100 000 €
- AdN 13 Caution amortissable sur prêt n° 04036570
 Montant au 31/12/2016 : 42 356 €

7. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Honoraires

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 39 846 € (article R 123-198 du code de commerce)

Rappel : Les personnes morales visées sont celles qui dépassent deux des trois seuils suivants :

Total du bilan supérieur à 3.650.000 €

Chiffre d'affaires supérieur à 7.300,000 €

Effectif moyen des salariés permanents supériour à 50

8. PRINCIPE DE GLOBALISATION

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les sujyants :

- ⇒ Au bilan :
 - élimination des comptes inter établissements.
- Au compte de résultat ;
 - · élimination des frais de siège,
 - élimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférés.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note nº 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute			Virements	Valeur brute
IMMOBILISATIONS	début	Acquisitions	Cessions	posto à	ប៊ីព
	exercice			poste	exercica
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					A PURCHASI
Frais d' établissement	50 900	6714	996	2 020	58 637
Autres immobilisations Incorporelles	75 161	4 826			79 986
TOTAL(I)	126 060	11 540	996	2 020	138 624
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	288 457				288 457
Constructions	4 124 196	158 070		1 200	4 283 466
lostallations techniques, matériel et outillage	331 384	12 808	6 395		337 797
Anstaliations générales, aménagements divers	901 857	40 429			942 285
Matériel de transport	386 121	30 160	36 600		379 680
Mobilier matériel de bureau et informatique	804 178	85 485	20 720	5 719	874 665
Mobiliar matériel d'hébergement	430 082	22 608	10 333	-5 719	436 638
	2 522 239	178 683	67 654	۵	2 633 268
Autres					
Immobilisations corporelles en cours	3 220	31 869		-3 220	31869
Avances et acomiptes	1 558		F 558		0
TOTAL(H)	7 27 055	381 430	75 606	-2 020	7 574 B57
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					~
Autres titres immobilisés	2 134				2 134
Placements CET	122 057	39 579			161 636
Prêts et autres immobilisations financières	437 723	8 807	i 926		444 604
TOTAL (III)	561 914	48 385	I 926	0	608 374
TOTAL (I+II+III)	7 959 029	441 355	78 528	0	8 321 855

Note n° 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

lmmobilisations	Amortisse- ments comufés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Amortisse- ments cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				•	
Fraisd' établissement Autres immobilisations incorporelles	47 476 45 344	1	996		50 687 54 626
TOTAL(1)	92 820	15 489	996		107 313
Immobilisations corporelles					^
Terrains					
Constructions	2 029 557	164 707			2 194 264
Installations tecimiques, matériel et outillage	283 534	17 477	6 387		294 624
Installations générales, aménagements divers	647 587	54 285			701 871
Matériel de transport	267 313	35 793	29 296		273 Bit
Mobilier matériel de bureau	645 320	57 283	20 720	43 247	725 130
Mobilier matériel d'hébergement	378 473		£0 333		350 628
	1 938 694	173 095	60 349	ð	2 05 440
Antres Immobilisations corporelies en cours Avances et acomptes					
TOTAL (II)	4 25† 7B4	355 280	66 737	0	4 540 328
TOTAL (I+II)	4 344 605	370 769	67 733	0	4 647 641

Note nº 4 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Naturo des dépréciations	Montant début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Sur immobilisations :		ļ		
- incorponelles		ţ		
- corporelles]	Ę		
- financières		[
Sun stacks et en cours	1	ŧ		
Sur comptes clients	13 0 18	3 859	6 148	10 729
Autres dépréciations				
TOTAL	13 018	3 859	6 148	10 729
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation]	3 859	6 148	
- fînancière				
- exceptionnelle				
	<u> </u>			

Note nº 5 - ETAT DES CREANCES

		Montant	Montant	Degré de de l'a	
:	Créances	brut 2015	brut 2016	à un an au plus	à plus d'on an
	Autres títres immobillsés	2134	2 134		2 134
De l'actif	Prêts ()	122 057	161 636		161 636
ímmobilisé	Autres iภากอย์เมิรations financières	437 723	444 604		444 604
	Avances et acomptes versés sur commandes	5629	l 785	I 785	
l'actif	Créances art. 35 Usagers et comptes rattachés	271 370 176 706	271 370 173 982	173 982	271 370
		448 076	445 352	173 982	271 370
circulant	Autres créances diverses Produits à recevoir (voir note n° 19)	92 920 541 999 634 919		104 27 [578 34] 682 612	
	Charges constatées d'avance	101 150	93 673	93 673	
	TOTAL	1 629 631	1 670 161	952 053	718 108
	() Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercic	e			

Note n° 6 - ETAT DES DETTES

		Degré d'exigibilité				
Dettes	Montant	l an au	à plus d'un an	à plus de		
	brut	plus	moins 5 ans	5 ans		
Emprunts et dettes auprès						
des établissements de crédit	1 108 385	l 15 909	392 012	600 464		
Emprunts et dettes financières divers	·					
Fournisseurs et comptes rattachés	341 037	341 037				
Dettes fiscales et sociales	1 552 087	1 552 087				
Dettes sur immobilisations						
et comptes rattachés	3 600	3 600				
Dépôts des hébergés						
Autres dettes	1[3 077	113 077				
Produits constatés d'avance	76 766	76 766				
TOTAL	3 194 952	2 202 476	392 012	600 464		
Emprunts souscrits en cours d'exercice						
Emprunts remboursés en cours d'exercice	91 049					
			<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 7 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

		# C			
	.	Affectation			
	Montant	des résulats			Montant fin
Naturo dos fonds propres	début	et:	Augmentation	Diminution	d'exercice
·	d'exercice	retraitemen			W 03107 CIEC
19000000		ts		,	
FONDS PROPRES	1 273 246	e e	0	D	1 273 246
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Apports sans droit de reprise	128 092				128 092
Subventions d'investissement biens renouvelables Écarts de réévaluation	1 122 864	1		,	1 122 864
Ecal is 00 (cevalibation	22 290	FIN. 6	Į		22 290
Réserves	1 664 016	6 622	375 771	- 0	2 046 409
Statutaires ou contractuelles				_	
Réserves réglementées					
Autres réserves réglementées :				·	
- Investissement	428 722	6 622	375 467		810 812
- Compensation	199 682		304		199 985
- Couverture du besoin en fonds de roulement	492 929		1		492 929
Autres réserves	542 683				542 683
Report à nouveau (voir note 8)	-994 866			-227 653	-1 132 791
Résultat de l'exercice (voir note 9 et 10)	-21 697	21 697	63 815		63 815
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-608 443	-21 574	68 569	80 782	-480 665
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- Apports avec droit de reprise					
- Legs et donation					
 Résultats sous contrôle des financeurs (Note n° 9) 	418 293	5 008	61 223	68 817	-283 249
- Dépenses non opposables aux financeurs (Note n° 9)	-190 150	-26 582	7 346	11 965	-197 420
Subventions d'investissement affectées à des biens non					
renouvelables	660 776		207 562	-57 121	811 217
Provisions réglementées	1 065 483	· ·	1 350	-28 747	1 038 086
- Provisions destinées à la couverture du besoin en fonds de		•		27,41	. 250 000
roulement (Réserve de trésorerie)	91 964				91 964
- Provisions pour renouvellement des immob.(Note 13)	239 721			-28 739	210 982
- Amortissements dérogatoires	237,721	ŧ		-20 /37	410 702
- Différences sur réalisations d'élèments d'actif	733 799		1 350	-7	735 141
- Autres provisions réglementées					100 171
Immobilisations grevées de droits					
(Commodat)					
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 038 516	0	813 542	-232 739	3 6 1 9 3 1 9

Note nº 8 - TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

Nature du report à nouveau		Montant début exercice	Retraitement	Montant fin
 Reports à nouveau débiteurs (119) Activités hors CHRS Report à nouveau gestion libre Excèdents affectés à la réduction des charges Dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R.314-52 du CASE CHRS 		-858 601 87 727 10 851 -760 023	-4 830	286 362
-ADN 69 : rejet CA 2015 G2 - ADN 92 : rejet CA 2014 G3 - ADN 13 : arrondi	-18 719 -1 988 0,48 -20 706			
TOTAL	1	-994 866	-137 924	-1 132 791

Note nº 9 - TABLEAU DES RESULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS

Nature des résultats sous contrôle de tiers financeurs	Montant début exercice	Retraitoment	Montant fin
Report à nouveau des résultats soumis à l'approbation de l'autorité de			
tarification (CHRS)	-190 062	141 362	-48 700
Report à nouveau des résultars activités contrôlées			
(Activités hors CHRS)	-69 062	28 612	-40 450
Report à nouveau des résultats du Siège	-310 089	-34 926	-345 015
Excédents affectés au financepsent de mes, d'exploitation	150 920		50 9 20
	-418 293	135 048	-283 245
Dépunses non opposables (116) :			
- Dépenses pour congés à payer	-69 168	4011	-65 157
- Autres droits acquis par les salariés	-120 982	-11 281	-132 263
	-190 [50	-7 271	-197 420
TOTAL	-608 443	127 778	-489 665

Note nº 10 - TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nature du résultat	Débiteurs	Créditeurs	Total
Résultats soumis à l'approbation de l'autorité de tarification (CHR5)	-64 011	86 725	22 714
Slèga (service commun)		15 068	15 068
Résultats des activités contrôlées (Activités hors CHRS)	-179 849	194 520	14 673
Résultats des activités en gestion fibre	-10 092	21 454	11 362
TOTAL	-253 951	317 767	63 815

13
ব
15
5
RES
E
ă
z
<u>♀</u>
Ē
F
ΙU
쁘
占
흅
-
ô
Ē
S S
Ö
占
E.
٦.
Ľ
۳
2
Note
ı

Rósuvars Etablissements comptables			_	سلس	0.0000000000000000000000000000000000000		ł					
			, Constitution of the cons			Affectation en Réserves			Aff	Affectation en report à nouveau	port à nouvea	-
	Résultats IS antériours à affecter	Résultacs de gestion	Depenses inopposa- bies- Dertes congés payés	Rèsultats adminis- tracifis à affecter	Excèdent Investis sement	Excédent Courerture BFR	Gompen- sation Deficits	Compensacion Charges d'amortés	Excédent réduction charges exploi- cation	Excédent finance ment mesures exploi- tation	Reports à nouveaux créditeurs	Reports à nouveaux débiteurs
CHRS AdN 93 22 633	13 - 12763	9986	0	9 869	698 6							
AdN 97 - 3 746				6 213						6213		
	9 405			35 586						35 586		2
AdN31 1951 1951 1951 1951 1951 1951 1951 19	: :	-11 361	3 845	-7 714								-7 7 14 -7 538
··· ····	- 36			25 525	1: 495					14 030		
AdN 13 - 33 844	46 055	13.211	1:19-	& r00					9 100			
TOTAL CHRS 22714	4 9617	32 331	35 710	68 041	21 364	0	Ū	0	0019	55 829	0	-15 252
Siège - Service commun [5]	ES 068	15 068	-7 765	7 303								7 303
Activités hors CHRS												
\$ 928 Siège	9	5 928		5 928							5 928	
AdN 75 - 19 851		-19 B51		19 851-						•••••	759	-20 510
AdN 93 146 229	<u>6</u> ,	146 229		146 229							179 376	-33 147
Adv 38 - 5 594	······	-5 394		-5 394							123	-5.517
,		-6 872		-6 872								-6872
AdN 34 - 77 873	 gri	-77.873		-77 873							57	-77 930
AdN 69 - 24226	λij.	-24 226		-24 226							16 672	-40 898
	90	2,728		2 228					·		2 585	-357
ADN 52 - 5 499	<u></u>			-5 499								-5 499
4	14 671	1467	P	14 671	•	Ö	0	*		ā	205 500	-190 829
	000	0273		0693			·· •···			4600		·//Pi
	15 824	15 824		15 824	15 824			J				~1.480
roduction	21 454	0 21 454	0	21 454	16 854	D	0	0	9	4600	0	0
Compte Associatif -10 092	092	-10 092		-10 092						<u> </u>		.10 092
TOTAL HORS CHRS 41 101	101	101	-7 765	33 336	16 854	0	0	0	0	4 600	205 500	-193618
TOTAL	63.815 9.6	9 617 73 432	27 945	101 377	38 218	0	¢	0	001 9	60 429	205 500	.208 870

Note nº 12 - RESULTATS COMPTABLES ET RESULTATS DE GESTION 2015 - 2016

Etablissements	Rásultat comptable 2013	Résultat antóriour roptis	Résultat da gostion 2015	Résultat comptable 2016	Résultat antérieur repris	Résultat de gestion 2016	Variation Résultat de gestion
Total CHRS	95 212	-41 348	53 864	22 714	9 617	32 331	-21 533
Total hors CHR5	-116 909	0	-116 909	4[[0]	0	41 101	[58 010
TOTAL	-21 697	-41 348	-63 045	63 815	9 6 1 7	73 432	136 477

Note n° 13 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES ET PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT D'IMMOBILISATIONS

Etablissement	Montant début exercice	Dotation exercice	Ropriso exercice	Réimputation	Montant fin exercice
Provisions affectées aux investissemen	ts réalisés				
AdN 13	24 570		[908		22 661
AdN 34	19 387		5 863		13 523
AdN 75	3 310		1 385		1 925
AdN 92	86		70		. 16
AdN 93	176 286		18 598	1	157 689
Siège	16 083		915		[*] L5 168
TOTAL	239 721	0	28 739	0	210 982

Note nº 14 - TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercico
Provisions pour rísques	517 832		5 614	2 055	521 39]
Provisions pour charges:					
- Provisions pour départ à la retraite	557 183	-18 476	83 89	106 004	515 891
- Provisions pour autres charges	187 962	-100 000	75 620	25 383	13B 199
- Provisions pour grosses réparations	574 255	-275 467	92 579	4 292	387 074
	1319 400	-393 943	251 387	135 679	I 041 [64
TOTAL	1 837 232	-393 943	257 001	137 734	I 562 555
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière			257 001	137 734	
~ exceptionnelle]			

0	

- Total

- Reprise des provisions utilisées :

- Reprise des provisions devenues sans objet ;

- Total

 137 734
137 734

Note nº 14 bis - TABLEAU DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Provisions pour clients douteux	10 663		3 859	3 793	10 729
Provisions pour créances usagers	2 355			2 355	9
TOTAL	13 018	0	3 859	6 148	10 729
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle			3 859	6 148	

Noto nº 15 - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

a) Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Α	В	C	E = A-B+C+D
Sjège	46 778	46 778	146 280	146 280
AdN ±3	37 087	32 447	46 637	51 277
AdN 31	19 019	17 027	61 500	63 492
AdN 34	7 374	7 374	42 527	42 527
AdN 38	39 931	39 93 1	16 574	16 574
AdN 69	14 865	14 865	64 159	64 159
AdN 75	11 378	11 378	48 904	48 904
AdN 92	56 680	55 919	55 005	55 765
AdN 93	29 000	5 428	74 098	97 670
TOTAL	262 12	231 149	555 685	586 649

AUTRES INFORMATIONS

Note nº16 - CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montant
Fournisseurs et factures non parvenues	341 037
2) Personnel	52 090
3) Dette CET	161 636
4) Organismes sociaux	443 807
5) Taxos dues sur les rémunérations	175 745
6) Dettes concernant les congés payés	718 809
i	1 552 087
7) Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 600
8) Autres charges à payer	£13 078
TOTAL	2 009 802

Note n° 17 - CHARGES CONSTATEES D'AVA	NCE
TOTAL	93 673

Note nº 18 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL	76 766	

Note Nº 19 - AUTRES CREANCES : PRODUITS A RECEVOIR

Libellés	31/12/2015	31/12/2016
AdN [3	41 777	42 943
Divers	817	543
CG	40 960	47, 400
AdN 31	17 594	26 986
AGEFIP)-I	985	776
cg	15 375	9 775
Unifaf		9 335
Divers	1 234	7 100
AdN 34	25 781	22 355
ARS		
CCAS FAJ	2 100	2 100
Réserve parlementaire		1 000
Divers	3 264	3 105
CAF	14 686	15 030
Facturation formation	5 732	1 120
AdN 38	0	2 282
Subvention CG]	1 500
Divers		782
AdN 69	23 199	3 000
CR	15 000	5 300
ASLE	3 000	3 000
Divers	3 199	., 550
AdN 75	59 470	67 515
ARS	56880	51 920
Aides emploi		12 194
Divers	2590	3 402
AdN 92	14 577	6 460
Prévoyance-IJSS	8 901	1 793
Divers	5 676	4 647
AdN 93	297 525	326 676
CG	88 475	88 175
CAF/ALT	5 538	5311
Prévoyance-IJSS	22 670	4 113
CR	23 000	155 346
ARS	93 000	18 600
Commune Saint Denis	52 000	54 900
Aide emploi	13 442	2.752
Divers		32
Siège	62 076	33 137
CG 93	15 245	15 245
Divers	2 301	8 610
Prévoyance	14 530	3310
CR	30 000	9 282
ISEC		46 988
Communauté européenne		46 988
Compte Associatif		10 700
F		
Sous-Total	541 999	578 341
Débiteurs créditeurs divers	92 920	104 271
TOTAL	634 919	
TOTAL	034717	682 612

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note nº 20 - DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Détail des produits d'exploitation	Exercice 2016	Exercice 2015	variation
C,H.R.S D.G.F.			
AdN 13	1 426 257	1 366 501	59 756
AdN 31	476 060	467 699	8 361
AdN 34	275 000	275 000	0
AdN 69	1 225 332	1 098 870	126 462
AdN 75	1 967 342	2 007 792	-40 451
AdN 92	926 621	896 782	29 839
AdN 93	1 636 284	1 838 019	-201 735
	7 932 897	7 950 664	-17 767
Autres subventions			
AdN 13	55 680	52 185	3 495
AdN 31	107 441	59 615	47 826
AdN 34	166 390	151 890	[4 500:
AdN 38	220 537	227 833	-7 296
AdN 69	141 628	129 [10	12 518
AdN 75	349 604	325 400	24 204
AdN 92	41 500	63 000	-21 500
AdN 93	2 372 314	[966 690	405 623
ISEC	99 879	70 826	29 053
Compte associatif	8 000		8 000
Siège	306 364	111 579	194 785
	3 869 336	3 158 127	711 209
Production			
AdN 69	191 617	209 397	-17 780
AdN 92	232 059	231 256	803
	423 676	440 653	-16 977
Participations forfaitaires	114 401	115 069	-667
	538 078	555 722	-17 644
Autros produits			
Reprises amortissements et provisions	143 882	53 104	90 778
Transfert de charges	3 906	6 963	-3 057
Autres produits	613 395	581 397	99918
Quote-part des usagers	56 257	54 683	l 574
	817 440	696 146	121 294
TOTAL	13 157 750	12 360 658	797 093

Note nº 21 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges	Exercice 2016	Exercice 2015
Exercice courant	455	190 716
Exercices antérieurs		29 155
Sur opération en capital (VCN cessions)	7 412	227
Dotations aux provisions réglementées (148)	1 350	600
Engagements à réaliser sur fonds dédiés	555 685	220 429
TOTAL	564 902	441 125

Détail des produits	Exercice 2016	Exercice 2015
Sur opérations de gestion	3 027	3 387
Sur exercices antérieurs	58:	24 700
Sur opérations en capital	0.000	1.400
 Produits des cessions d'actifs Quotes-parts subventions virées au compte de résuitat Quotes-parts apports virés au compte de résultat 	9 820 57 121	l 400 59 249
- Quotes-parts appoints areas an compte de resultat	66 941	60 649
Reprises sur provisions réglementées	7	227
Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	28 739	34 450
Reprises des fonds dédiés	231 149	226 687
	259 895	261 364
TOTAL	329 921	350 100

Г	Résultat exceptionnel	-234 981	-91 025
_			

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 22 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	330 346
part à moins d'un an part à plus d'un an et moins de 5 ans	39 095 121 132
part à plus de cinq ans	170 119
d) indemnité de fin de carrière 2016 -2021 : Nous avons -515-891 € (voir note 1 § L) de provisionnés pour un engagement de ;	598 B95
Engagements reçus	
Néant	

뽔
, TOW
⊬
ñ
~
ш
ш
监
_
•
_
ä
ä
e n° 23
te n° 23
e n° 23

Nombre de salariés au 31/12/2016 E.T.P. av 31/12/2016

178.33 196

Note nº 24 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la foi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, nous vous informons qu'aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants tous bénévoles

Note nº 25- DROIT INDIVIDUEL FORMATION (DIF)

La dispositif DIF a été remplacé par le dispositif Compte Personnel de formation (CPF) Ce nouveau dispositif n'est plus géré en interne Depuis le fer janvier 2015 le DIF n'existe plus.

;

- 61 -

-

•

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'cau 75010 - PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce et L 313-25 du CASF)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016



LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS
94120 FONTENAY SOUS BOIS
TÉL.: 01 48 73 69 91 – FAX.: 01 48 75 40 43
bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'Eau 75010 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS (ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE ET L313-25 CASF)

EXERCICE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

I. CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.
- · Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.
- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Paris, le 9 Mai 2017

Le Commissaire aux Comptes.

Léo JEGARD & ASSOCIES

Franck NACCACHE Commissaire aux Comptes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2016

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

AAVA Atelier d'Adaptation à la Vie Active

AdN Amicale du Nid

ARS Agence Régionale de Santé

ANRS Association Nationale de Réinsertion Sociale

ASE Aide Sociale à l'Enfance

BRP Brigade de Répression du Proxénétisme

CA Conseil d'Administration

CASF Code de l'Action Sociale et des Familles

CCE Comité Centrale d'Entreprise

CHRS Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale

CFCV Collectif Féministe Contre le Viol

CG Conseil Général

CODIR Comité de Direction

COPES Centre d'Ouverture Psychologique et Sociale

CRC Comité de la Réglementation Comptable

CT Comité Territorial

DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DGCS Direction Générale de la Cohésion Sociale

DRDFE Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

DRIHL Direction Régionale de l'Hébergement et du Logement

ESMS Etablissement Social et Médico-Social

FAMI Fonds Asile, Migration et Intégration (Fonds européen)

FSE Fonds Social Européen

FNSF Fédération Nationale Solidarité Femmes

GRETA Groupe d'Experts sur la Lutte des Etres Humains

ISEC Projet européen financé par le programme prévention et lutte contre le crime

de la Direction Générale de la Commission européenne

LSI Loi de Sécurité Intérieure

MIPROF Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Violences faites aux Femmes

et la Traite des Etres Humains

OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF Ordonnance de Quitter le Territoire Français

PJ Police Judiciaire

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

TEH Traite des Etres Humains